



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Relance

**1 an après le lancement,
résultats et état des lieux
du déploiement**

Dossier de presse

Vendredi 3 septembre 2021

Sommaire

Édito du Premier ministre	3
I - France Relance, objectifs et résultats	4
1. Une politique économique cohérente et continue	4
2. Des objectifs de relance précis	4
3. Après un an de mise en œuvre, des résultats	5
II – État des lieux de la mise en œuvre de France Relance.....	6
1. Ecologie	6
2. Compétitivité	7
3. Cohésion sociale et territoriale	8
4. Les portraits de la relance	9
III – Quatre principes clés : accessibilité, concertation, transparence et déconcentration.....	10
1. L’accessibilité des mesures de relance, une priorité.....	10
2. Une concertation des acteurs dans la conception et la mise en œuvre de France Relance, pour une efficacité renforcée	10
3. Une transparence territorialisée	11
Focus sur le Train de la Relance, une vitrine du déploiement de France Relance à la rencontre des territoires.....	13
4. Une déconcentration accrue	14
IV – Une relance européenne coordonnée	15
Un accord historique dans la construction européenne.....	15
Les étapes de la mise en œuvre de l’accord	15
Des choix technologiques opérés avec en cohérence avec les autres États membres.....	15
Annexes.....	16

Édito du Premier ministre



Jean Castex,
Premier ministre

La France est en train de connaître un rebond historique. Un an après le lancement d'un plan de relance inédit par son montant autant que par sa dimension européenne, les résultats dépassent les estimations les plus optimistes. Non seulement les principaux risques liés à la crise ont été contenus mais, en quelques mois, notre pays a retrouvé son dynamisme. Quelques faits suffisent à en prendre la mesure : le taux de chômage revenu à son niveau d'avant crise, notre pays demeure le plus attractif d'Europe pour les investissements internationaux, tout particulièrement en matière industrielle, et l'objectif de 6% de croissance pour cette année est à portée de main.

Notre pays a une nouvelle fois montré sa formidable capacité à mobiliser ses ressources. Dès le premier jour, l'Etat, en étroite concertation avec l'ensemble des forces vives du pays, s'est mobilisé sans relâche en faveur d'une France plus forte. Avec près de 50 milliards d'euros déjà engagés au titre de France Relance, et 70 d'ici la fin de l'année, nous renforçons la compétitivité de notre pays, bien sûr, mais nous assurons aussi une transition écologique efficace et rationnelle, qui est la condition de notre avenir collectif.

Dans l'ensemble des territoires, de métropole comme d'outre-mer, les projets soutenus par France Relance sont en train de changer concrètement la vie de nos concitoyens. Ce sont près de deux millions de Français qui font le choix de rénover énergétiquement leurs logements et d'opter pour une voiture électrique ou hybride rechargeable. Ce sont les communes qui rénovent leurs écoles et inventent de nouveaux services aux usagers. Ce sont les entreprises qui relocalisent leurs productions et créent les emplois de demain dans nos territoires.

Partout, les opportunités se multiplient. Près de deux millions de jeunes ont trouvé un emploi ou un apprentissage, alors que la crise risquait de les laisser à la porte du marché du travail. Les salariés se forment en nombre, les collectivités développent des projets audacieux et les TPE-PME imaginent l'économie de demain.

A présent, fort du plan d'investissement annoncé par le président de la République le 12 juillet, nous allons encore accélérer ce mouvement, pour rendre à la France sa puissance industrielle, et la placer au rang des leaders mondiaux de la transition écologique.

I - France Relance, objectifs et résultats

1. Une politique économique cohérente et continue

Face à la crise du Covid-19, le Gouvernement a mis en place de manière immédiate :

- Des mesures d'urgence, dès mars 2020, pour protéger les entreprises et les salariés. A titre d'exemple, à fin juillet 2021, 2 millions d'entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité pour 35 milliards d'euros. Depuis mars 2020, plus de 25 millions de salariés ont été couverts à un moment donné par une autorisation préalable d'activité partielle et 32 milliards d'euros ont ainsi été versés pour préserver l'emploi. 693 000 entreprises ont bénéficié de 141 milliards d'euros de PGE. Enfin, l'exonération de cotisations sociales qui, pour les TPE et les PME qui ont été fermées administrativement, pourrait représenter 8,4 milliards d'euros sur 2020-2021.
- Des mesures de soutien, à compter de mai 2020, aux secteurs les plus touchés par la crise tels que les secteurs de la culture, du tourisme, de l'automobile.
- Un plan de relance de 100 milliards d'euros, mise en œuvre depuis l'été 2020, pour une économie plus écologique, compétitive et solidaire.
- Un accompagnement de sortie de crise, annoncé en juin 2021, pour les entreprises en situation de fragilité.

Au-delà, le plan France Relance, qui opère un renforcement de l'offre française, s'inscrit en cohérence avec la politique économique volontariste (sur le marché du travail, en termes de fiscalité du capital, ou de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat) menée depuis plus de 4 ans par le Gouvernement.

Enfin, comme annoncé par le Président de la République lors de son allocution le 12 juillet 2021, un plan d'investissement sera présenté dans les prochaines semaines afin de préparer la France de 2030, de consolider l'émergence de nouvelles filières industrielles à haute valeur ajoutée, la diversification des chaînes de valeur technologiques et le développement des compétences nécessaires à leur expansion.

2. Des objectifs de relance précis

Les mesures de France Relance ont été conçues pour répondre aux trois défis structurels de l'économie française en ce début de XXI^{ème} siècle : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires.

Tout en soutenant ces ambitions structurelles, France Relance a été conçu avec deux objectifs de court terme : (i) permettre à la France de retrouver d'ici l'été 2022 **son niveau d'activité économique d'avant crise**, en relançant l'ensemble des secteurs de l'économie, avec des mesures ciblées sur l'offre, non-pérennes (à l'exception de la baisse des impôts de production) et mises en œuvre rapidement et (ii) **faire baisser le chômage** dès 2021, par rapport à l'été 2020.

3. Après un an de mise en œuvre, des résultats

Afin de maximiser l'effet de relance, la mise en œuvre de France Relance a suivi l'impératif d'une exécution rapide.

Un an après son lancement, **47, millions d'euros sont déjà engagés** et **l'objectif du Gouvernement est de déployer 70 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2021.**

Les résultats de notre politique de relance se dessinent déjà de plus en plus nettement :

- Grâce à la vigueur du rebond de la consommation et de l'investissement, l'objectif de **croissance de 6% pour 2021** est accessible en dépit d'un confinement au premier trimestre 2021. Cet objectif est proche des prévisions de l'ensemble des instituts (INSEE, Banque de France, Commission européenne, OCDE, FMI). **L'économie pourrait retrouver son niveau d'activité d'avant-crise dès fin 2021.**
- **Loin des anticipations, le taux de chômage est à la fin du second semestre de 8 % soit un niveau légèrement inférieur à celui d'avant crise.** Conséquence du soutien continu de l'Etat pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, au travers du plan « 1 jeune, 1 solution » financé par France Relance à hauteur de 9 millions d'euros **l'emploi des jeunes s'est amélioré entre fin 2019 et fin juin 2021.**
- En **matière de compétitivité et d'attractivité**, la France est placée en 2020 au premier rang européen pour l'accueil des investissements internationaux par le baromètre EY. C'est en particulier le cas en matière d'implantation industrielle : la France a attiré en 2020 davantage de projets manufacturiers que l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne réunis. Ces résultats confirment la bonne perception qu'ont les dirigeants internationaux de l'environnement des affaires français et de la politique économique menée par le gouvernement. Plus spécifiquement, 44% des investisseurs étrangers jugent France Relance plus performant que les plans de relance adoptés par les autres pays européens et 56% des investisseurs interrogés prévoient de relocaliser des activités en France (le niveau de l'investissement des entreprises étrangères en France en 2020 a d'ailleurs été similaire aux très bonnes années 2017 et 2018).
- Enfin, France Relance permet **d'accélérer la transition écologique** comme l'illustrent par exemple **l'accélération manifeste du verdissement du parc automobile** (sur les 7 premiers mois de l'année 2021, 15,7 % des ventes aux particuliers de véhicules neufs sont électriques ou hybrides rechargeables contre 2,5% sur les 7 premiers mois de 2019) ou **la massification de la rénovation énergétique des logements des particuliers** (à mi-août 2021, 475 000 ménages ont déposés un dossier sur MaPrimeRénov depuis le début de l'année contre 192 000 sur toute l'année 2020).



« Ces résultats reflètent l'efficacité des mesures de relance, la solidité des fondamentaux de l'économie française, et la mobilisation de tous : particuliers, entrepreneurs, élus, parlementaires. »

*Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance*

II – État des lieux de la mise en œuvre de France Relance

1. Ecologie

Si chaque axe de France Relance apporte une contribution à la transition écologique, **30 des 100 milliards de France Relance sont spécifiquement destinés au financement de la transition écologique. Ses mesures ont un impact bénéfique et concret sur la vie quotidienne des Français (logement ou mobilité), permettent aux entreprises d'accélérer leurs procédés de décarbonation et permettent de lutter contre l'artificialisation des sols.**

France relance offre des options écologiques aux Français : ils sont désormais près d'un million à s'en être saisis pour décarboner leur logement ou leur véhicule.

- **Ils sont 475 000 ménages à avoir déposé une demande sur MaPrimeRénov depuis le début de l'année** (contre 192 000 sur toute l'année 2020) pour 1,4 milliard d'euros de demandes. Cela représente plus de 5 millions d'euros de chantiers pour nos artisans, TPE et PME. France Relance finance également 20 000 formations pour faciliter les recrutements et structurer durablement la filière de rénovation énergétique. Pour accélérer la certification des artisans et des professionnels, une certification chantier par chantier (dite « au coup par coup ») a été mise en place fin 2020.
- Depuis 1 an, **420 000 ménages ont bénéficié du bonus écologique ou de la prime à la conversion** de France Relance qui, cumulés, peuvent permettre à un ménage de bénéficier de 12 000 euros d'aides de l'Etat. En conséquence, le verdissement du parc automobile s'accélère : sur les 7 premiers mois de l'année 2021, **15,7 % des ventes aux particuliers de véhicules neufs sont électriques ou hybrides rechargeables** contre 2,5% sur les 7 premiers mois de 2019.

Outre les incitations pour le verdissement du parc automobile, France Relance permet le développement d'un réseau de stations de recharge très rapide pour les déplacements de longue distance : 50% des aires de service du réseau routier national sont désormais équipées de bornes de recharges rapides et la totalité le seront d'ici fin 2022 et le nombre de bornes publiques a augmenté de 33% en 6 mois (passant de 32 000 à 43 000 bornes).

Le bâti représente 20% des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, outre la rénovation énergétique des logements, France Relance investit dans la rénovation énergétique des bâtiments publics pour réduire les émissions à court terme.

- Avec un investissement historique de 2,7 milliards d'euros, France Relance permet la rénovation énergétique de **4200 bâtiments de l'Etat**. Cet investissement est, pour moitié, consacré à l'enseignement supérieur et aux jeunes (universités, CROUS, logements étudiants). La moitié de ces projets ont déjà franchi l'étape de notification d'un marché de travaux.
- France Relance accompagne également les collectivités locales dans la rénovation de leurs bâtiments publics : plus de **2000 établissements scolaires (écoles, collèges lycées) seront rénovés partout en France.**

France Relance permet très concrètement de lutter contre l'artificialisation et de renforcer l'attractivité des territoires en réhabilitant des friches : plus de **500 projets ont déjà été retenus**, 1365 hectares de

friches seront réhabilités et dépollués (ce qui permet d'éviter l'artificialisation d'**environ 2500 terrains de foot**). Les projets sélectionnés vont générer **3 millions de m² de logements** - dont près d'un tiers seront des logements sociaux – et **1,3 millions de m² de surfaces économiques** (bureaux, commerces, industrie...). Des centaines de nouveaux projets seront sélectionnés d'ici la fin de l'année par les préfets de région.

France Relance permet d'accélérer la décarbonation des entreprises. C'est notamment le cas pour l'industrie : 99 premiers projets retenus vont permettre avec 1 milliard d'investissements facilités grâce à 482 millions d'euros de France Relance de **réduire de 1,3 MtCO2 par an les émissions de l'industrie**. D'autres projets sont en cours d'instruction.

2. Compétitivité

A fin aout, **France Relance, avec 2,9 millions d'euros, aura permis d'accompagner 8885 entreprises industrielles, dont 86% sont des TPE et PME, pour réaliser 11,7 milliards d'euros d'investissements productifs et de conforter ou de créer 231 000 emplois industriels.**

France Relance accélère la reconquête industrielle :

- En soutenant les secteurs automobile et aéronautique, fleurons industriels français. France Relance soutient par exemple la modernisation des lignes de production des entreprises de ces secteurs. Deux tiers des lauréats sont des PME.
- En relocalisant ou développant des activités dans les secteurs clés tels que les semi-conducteurs, la santé, l'agroalimentaire, les communications, permettant de renforcer notre résilience.
- En soutenant des projets industriels dans les territoires. 70% des projets soutenus sont réalisés hors des centres urbains.

Cet appel à projets a permis en moins d'un an de soutenir **plus de 2 100 entreprises industrielles, dont deux tiers sont des TPE et PME, et de sécuriser 8,4 milliards d'euros d'investissements industriels productifs en France** (dont 1,7 milliard d'euros d'aides de France Relance). Ce sont des entreprises lauréates comme Sequens à Porcheville-Limay dans les Yvelines, Proto Electronic à Rosheim dans le Bas Rhin ou encore AKIRA Technologies à Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques.

De plus, France Relance permet aux entreprises françaises de combler leur retard en matière de numérisation. **1/3 des entreprises industrielles** (9000 entreprises environ) seront accompagnées dans leurs investissements de digitalisation et de robotisation par France Relance (à date, 6648 lauréats ont, grâce à 706 millions d'euros de France Relance, réalisé 2,3 milliards d'euros d'investissements de digitalisation de leur production) et **112 000 TPE** qui ont été soutenues financièrement dans leur démarche de numérisation.

Parallèlement, avec **11 milliards d'euros du quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA4)** mis en œuvre sur 2021-2022, France Relance investit dans les technologies d'avenir pour diversifier les chaînes de valeur et rendre plus résiliente notre économie. Des filières telles que l'hydrogène, les transports décarbonés, les technologies des villes durables représentent **l'avenir pour les jeunes qui cherchent un emploi**, et pour des salariés en reconversion. Ces investissements permettront à la France **de diversifier ses chaînes de valeur, et donc de rendre notre économie moins dépendante**. A fin aout, **3,75 milliards d'euros du PIA4** ont été engagés pour soutenir plus de 500 projets innovants.

France Relance permet de poursuivre les investissements dans la recherche fondamentale avec 300 millions d'euros consacrés à la préservation de 2000 emplois de R&D et 400 millions d'euros pour renforcer les moyens de l'Agence nationale de la recherche pendant la relance.

France Relance permet de soutenir les entreprises françaises à l'export, pour conserver ou accroître leur part de marché à l'étranger. Plus de 5 600 entreprises ont bénéficié des chèques export relance, des aides pour l'embauche d'un VIE ou d'une assurance financière pour entreprendre des démarches de prospections.

France Relance permet de renforcer les besoins en fonds propres des entreprises. 11 milliards d'euros de dette ont été levés pour être en mesure d'accorder des prêts participatifs relance aux entreprises et renforcer ainsi leur bilan sans modifier le capital, près de 200 fonds ont obtenu le label relance permettant d'orienter 16 milliards d'épargne vers les fonds propres de PME et ETI françaises.

France Relance préserve l'attractivité du patrimoine et des territoires à travers la préservation du patrimoine : 47 cathédrales, 15 monuments historiques, le château de Villers-Cotterêts et 52 monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés (dont 71 % de monuments des collectivités) sont rénovés dans le cadre du volet de France Relance consacré à la culture.

3. Cohésion sociale et territoriale

Avec le plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance, le Gouvernement mobilise près de 9 milliards d'euros pour soutenir l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle des jeunes. Depuis août 2020, 2,6 millions de jeunes¹ ont directement bénéficié d'aides de France Relance pour l'emploi, l'insertion ou la formation. Grâce au soutien continu de l'Etat, mi-2021, l'emploi des jeunes s'est amélioré par rapport à fin 2019.

En parallèle, des moyens importants sont déployés pour la formation des salariés

Avec le dispositif FNE de France Relance, qui finance des formations qui doivent permettre aux salariés de favoriser leur employabilité et d'adapter leurs compétences, 437 000 salariés ont été accompagnés et 7,8 millions d'heures de formation professionnelle ont été réalisées en 2020. En 2021, plus de 75 000 parcours de formations intensifs ont été financés, dans une optique de parcours longs et professionnalisant pensés pour répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, en activité partielle de longue durée et des entreprises en difficulté et accompagner la reprise d'activité et les mutations des secteurs.

Le dispositif « Transition collectives » de France Relance permet d'anticiper les mutations économiques d'une entreprise en accompagnant les salariés volontaires vers une reconversion professionnelle. Tout en conservant leur rémunération et leur contrat de travail, les salariés bénéficient d'une formation financée par l'État, dans le but d'accéder à un métier dans de nouveaux domaines d'activités ou des métiers en tension dans le même bassin de vie. Fin juillet 2021, 86 plateformes territoriales ont été créées à cette fin.

Une cohésion territoriale

Avec 2,5 milliards d'euros, France Relance finance plus de **11 600 projets d'investissement du quotidien portés par des collectivités locales** (2000 établissements scolaires rénovés, 70 centres médicaux de proximité, 1300 km d'infrastructures cyclables). France Relance contribue par exemple à la rénovation de l'église de Menetou-Couture dans le Cher, commune de 370 habitants ou à la construction d'une maison de santé à Bosc du Theil, commune rurale de l'Eure.

¹ 550 000 primes à l'embauche, 620 000 primes à l'apprentissage, 70 000 contrats de professionnalisation, 380 000 jeunes entrés en formation financée par l'Etat, 960 000 parcours d'insertion qui ont été prescrits en 2021 (garantie jeunes, PACEA, accompagnement intensif, contrats aidés))

Cette crise a conduit à un choc brutal et important pour les communes et les collectivités locales. Pour donner de la visibilité aux collectivités sur leurs ressources, **l'Etat a compensé, dès 2020, 2,8 milliards d'euros de pertes de recettes des collectivités locales et de leurs autorités en charge de la mobilité (AOM)**. C'est le cas par exemple pour Limoges Métropole ou Châteauroux Métropole qui ont pu continuer à investir dans leurs transports en commun (modernisation, investissements, etc.) grâce à cette compensation des pertes de recettes.

En parallèle, France Relance consacre **3,5 milliards d'euros pour accompagner les projets spécifiques des collectivités locales** : réhabilitation de friches, amélioration de l'alimentation des cantines, accélération du plan très haut débit, diagnostic de l'état des ponts, développement de mobilité durable, etc.

Un investissement massif en faveur de notre système de santé

Dans le cadre du Ségur de la Santé, 6 Md € de France Relance sont consacrés à l'investissement dans les secteurs sanitaire et médico-social ainsi que dans le numérique en santé. A ce jour **un quart du Ségur est engagé** pour l'augmentation de place en EHPAD, la modernisation et la restructuration de l'offre de soins et le développement d'usage numérique (comme l'interopérabilité entre établissements).

4. Les portraits de la relance

La vocation du plan France Relance est de créer de nouvelles opportunités : pour les jeunes qui entrent dans la vie active, pour les TPE-PME qui ont des projets ambitieux, pour les entreprises qui se relocalisent, qui embauchent ou qui entament une transition écologique, pour les collectivités qui conçoivent des projets.

Partout en France, des entreprises, collectivités ou particuliers ont d'ores et déjà bénéficié de France Relance. **Ce sont ces différents acteurs qui parlent le mieux de France Relance.**

Les Portraits de la Relance racontent l'ancrage territorial du plan et les bénéfices générés localement : création d'emplois, développement économique, amélioration de l'impact écologique... dans tous les départements de France.

Les Portraits de la relance peuvent être consultés sur www.gouvernement.fr/portraits-de-la-relance.

III – Quatre principes clés : accessibilité, concertation, transparence et déconcentration

1. L'accessibilité des mesures de relance, une priorité

Dès le lancement du plan, l'accessibilité des dispositifs de relance a été une priorité. Plusieurs outils ont été mis à disposition pour faciliter la lisibilité des mesures de relance :

- Un **site unique**, www.planderelance.gouv.fr, a été mis en place en octobre 2020. Il permet, en fonction du profil de l'utilisateur, de trouver les modalités pratiques des mesures de relance. Les informations sont régulièrement mises à jour.
- Un **calendrier des appels à projet** a été mis en place en décembre 2020. Il est actualisé régulièrement.
- Des **guides spécifiques** à destination des maires, des TPE et des PME, des entreprises industrielles, des entreprises à l'export ont été élaborés. Ils sont également régulièrement mis à jour.



Couverture des 4 guides spécifiques (www.planderelance.gouv.fr)

2. Une concertation des acteurs dans la conception et la mise en œuvre de France Relance, pour une efficacité renforcée

Dès la conception du plan, le Gouvernement a privilégié le dialogue et la concertation la plus large possible (économistes, élus, parlementaires, partenaires sociaux, représentants de filières, associations, etc.). C'est dans le cadre de ce dialogue avec les acteurs de la relance qu'un accord de méthode entre l'Etat et les Régions a été conclu à l'été 2020 s'agissant des modalités de compensation de la baisse des impôts de production.

Cette méthode a été maintenue tout au long de la mise en œuvre du plan. Ainsi, par exemple, le travail de concertation mené par le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et la ministre en charge du logement avec le secteur du BTP a conduit les 4

fédérations du secteur du BTP à signer en janvier 2021, dans le cadre de France Relance, des chartes d'engagements en matière d'emploi et de formation.

La gouvernance de France Relance favorise la concertation : au niveau national au travers notamment du Comité National de Suivi présidé par le Premier ministre et au niveau local avec les comités régionaux et départementaux de la relance, présidés par les préfets, et associant l'ensemble des acteurs locaux. Depuis leur mise en place fin 2020, se sont tenus plus de 75 comités de pilotage régionaux et plus de 500 comités de pilotage départementaux, en faveur de la transparence, de la concertation et de l'étude de pistes d'amélioration.

La concertation s'opère également grâce au réseau de référents et de sous-préfet à la relance, présents dans chacune des préfectures départementales et régionales. Facilitateurs de la relance, ils ont notamment comme tâche de relayer les retours des acteurs locaux sur les dispositifs de relance. Le Secrétariat général chargé du plan de relance joue dans ce dispositif un rôle clé, permettant de traduire en effets concrets les retours du terrain.

Les dispositifs ont ainsi pu être améliorés en continu grâce aux retours des préfets, des élus, des fédérations professionnelles, des parlementaires ou des associations. A titre d'exemples :

- Le processus de candidatures aux **aides à l'industrie** a été simplifié en octobre 2020, en regroupant sur une unique plateforme de dépôt des dossiers les 4 appels à projet initialement lancés.
- La deuxième vague de sélection **des fonds pour la réhabilitation des friches** est mise en œuvre (i) avec un portail unique pour les porteurs de projets (la répartition des projets, selon le degré de dépollution des sites, est désormais réalisé par l'Ademe et les préfectures) et (ii) le processus est totalement déconcentré, avec une sélection des projets réalisée par les préfectures régionales.
- Pour réduire par trois le temps d'instruction des projets, le processus de dépôt des candidatures pour **la digitalisation de l'industrie (industrie du futur)** a été digitalisé pour sa réouverture en mai 2021.

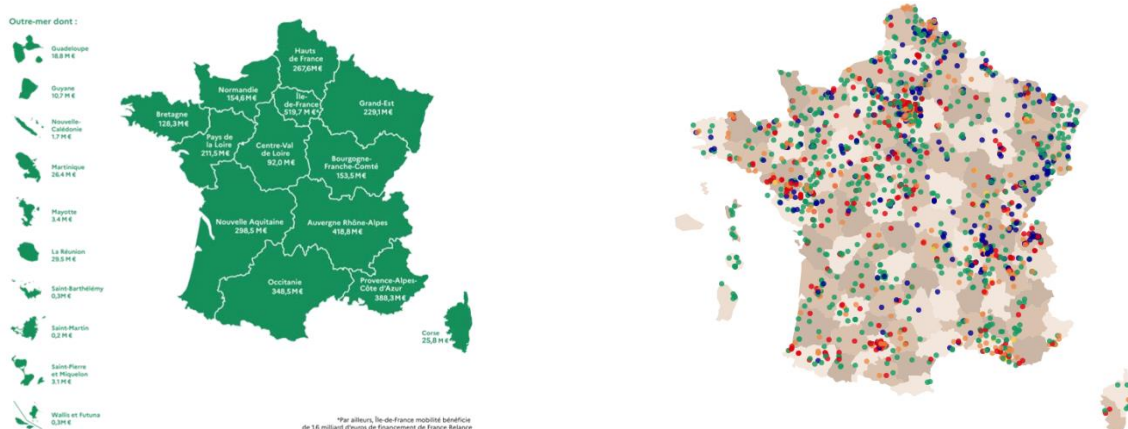
3. Une transparence territorialisée

La mise en œuvre de France Relance a fait l'objet d'un **transparence accrue et territorialisée**.

Depuis novembre 2020, un tableau de bord est publié chaque mois sur www.planderelance.gouv.fr. Il présente pour une quinzaine de mesures emblématiques de France Relance, les jalons de mise en œuvre et les résultats obtenus.

Un dossier de presse a été publié en mars 2021 présentant **un état des lieux du déploiement du plan par département et par région**. Une version actualisée a été publiée en juillet 2021 (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/france-relance-projets-investissement-territoire>).

Des **outils cartographiques** ont également été développés permettant de géolocaliser, à la maille départementale ou communale, les projets financés.

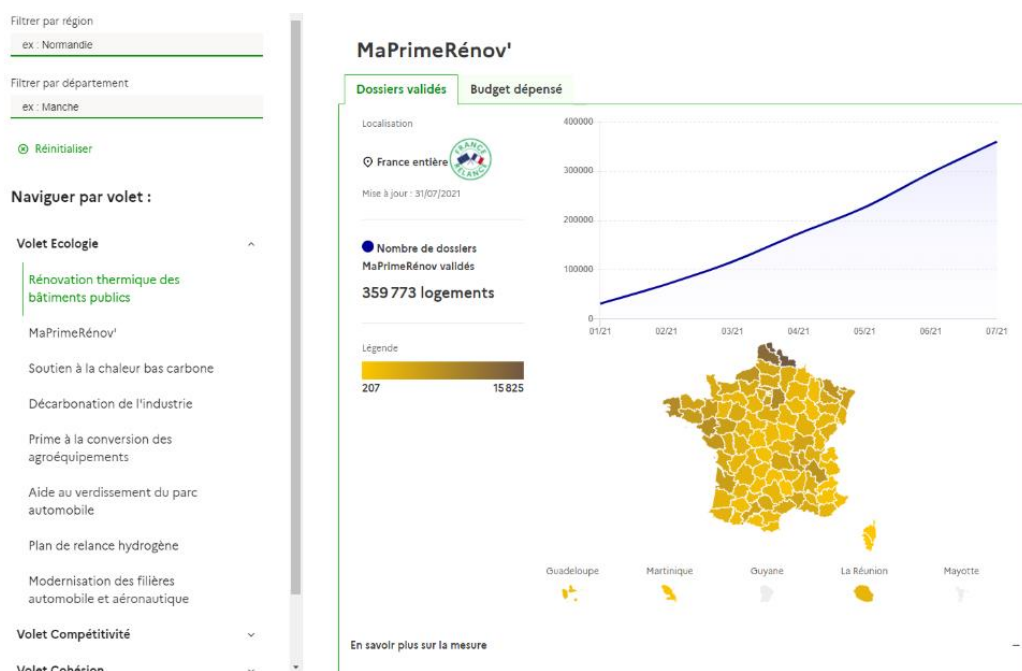


Exemple d'outil de redevabilité et de transparence disponible publiquement à retrouver sur www.planderelance.gouv.fr

Des **dossiers de presse** sont également produits régulièrement, **avec des informations territorialisées** (par région et par département) permettant de s'assurer que tous les territoires bénéficient des dispositifs de relance. A titre d'exemple, on peut citer les dossiers parus :

- En décembre, sur l'investissement de 2,7 milliards d'euros pour la rénovation énergétique de l'immobilier de l'Etat
- En février, sur la traduction par département de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production
- En mai, sur les dispositifs de soutien aux collectivités locales de France Relance
- En juillet, sur le déploiement des mesures de relance du secteur de la culture

Pour améliorer encore la transparence et la lisibilité sur le déploiement de France Relance, **un outil de visualisation, public, est mis à disposition ce jour**. Il permet pour une trentaine de mesures de relance, représentant plus de 50 millions d'euros, de visualiser à la maille du département, la mise en œuvre du plan. Il sera mis à jour chaque mois.



Focus sur le Train de la Relance, une vitrine du déploiement de France Relance dans les territoires

La territorialisation est un pilier de France Relance. Le Train de la Relance s'inscrit dans cette logique : un « train-expo », qui sillonnera les 12 régions de l'Hexagone à partir du 6 septembre puis tout au long du mois de septembre. Sa raison d'être : expliquer l'ambition de France Relance et permettre aux Français de se saisir encore plus fortement de toutes les opportunités offertes par France Relance près de chez eux.

Il sera accompagné d'un **dispositif autour de l'emploi**, via le déploiement du « *Village de l'Emploi* » organisé et animé par **Pôle emploi**, et l'organisation des « *Rencontres #1jeune1solution* » dans les universités pour **engager la jeunesse** et faire connaître les mesures du plan qui lui sont dédiées.

En Corse et dans les régions d'Outre-mer, le dispositif est adapté et le train devient une « tournée de la Relance », avec notamment l'organisation d'un plateau TV en partenariat avec France Télévisions.

Les partenaires de l'évènement Train de la Relance: le Gouvernement, SNCF, EDF, Pôle Emploi, Skyrock, Reporter d'Espoir France Télévisions et le Printemps de l'Optimisme.



Un parcours dans les 12 régions de l'Hexagone

Région	Ville	Dates
Ile de France	Paris gare de l'Est	6 et 7/09
Hauts de France	Amiens	8 et 9/09
Normandie	Caen	10 et 11/09
Bretagne	Rennes	13 et 14/09
Pays de la Loire	Le Mans	15 et 16/09
Centre Val de Loire	Orléans	17 et 18/09
Nouvelle Aquitaine	Limoges	20 et 21/09
Occitanie	Toulouse	22 et 23/09
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille	24 et 25/09
Auvergne Rhône-Alpes	Saint-Etienne	27 et 28/09
Bourgogne Franche-Comté	Besançon	Dates à venir
Grand Est	Strasbourg	Dates à venir

Train de la Relance : Un évènement en 3 parties

Le dispositif restera 48h en gare à chaque étape. Ces deux journées permettront aux Françaises et Français de découvrir, à bord du train et sur le parvis de la gare, le déploiement de France Relance près de chez eux et d'en mesurer les résultats tangibles, notamment à travers le témoignage de ses nombreux bénéficiaires.

Un **train-expo** composé de 3 voitures :

- 1 **voiture-expo** dédiée à France Relance, qui présente le plan au niveau national et son impact dans les régions, elle accueillera également le partenaire SNCF. L'exposition est construite autour des 3 piliers de France Relance et invite les visiteurs à se projeter dans la France de 2030 : plus **écologique**, plus **compétitive** et plus **solidaire**. L'exposition est également interactive avec la mise à l'honneur des bénéficiaires de France Relance via la diffusion de Portraits de la Relance et un dispositif permettant à chacun d'imprimer sa photo avec un texte à compléter « Ma France de 2030 sera... ».
- 1 **voiture-studio** radio animée l'ONG Reporters d'Espoirs. Au programme : trois fois 1 heure de plateau radio live par ville étape avec notamment des interviews de personnalités inspirantes, des témoignages de bénéficiaires de la Relance et d'acteurs de solutions.
- 1 **voiture sur la mobilisation des énergies positives**, animé par l'association le Printemps de l'Optimisme, et avec la présence de la radio Skyrock qui proposera de coacher des jeunes pour la réalisation de CV vidéos.

Sur le parvis de la gare, un **village de l'emploi** :

- Un Village de l'emploi, animé par des conseillers Pôle Emploi, qui mobilise également des entreprises, notamment les partenaires EDF et SNCF. Un espace « job dating » permettra en outre aux visiteurs de venir rencontrer les entreprises qui recrutent dans la région.

Les Rencontres #1jeune1solution, organisées dans une université partenaire par région, pour informer au mieux les jeunes de chaque région traversée par le Train de la Relance sur les dispositifs de France Relance qui les concernent et promouvoir l'ensemble des **dispositifs à destination de la jeunesse** (insertion, emploi, permis de conduire gratuit, etc.) dans une **logique de service**.

➔ Pour en savoir plus :
traindelarelace.gouv.fr



4. Une déconcentration accrue

Depuis le début de la mise en œuvre de France Relance, **la déconcentration a été privilégiée** dès que celle-ci était possible, afin d'assurer un déploiement rapide et de répondre de la manière la plus précise aux enjeux de relance de chaque territoire.

Ainsi, **un tiers des décisions d'attribution de crédits est réalisée par les préfets ou dans le réseau des opérateurs de l'État** (tels que les agences de l'eau par exemple).

Au fur et à mesure du déploiement de France Relance, **la déconcentration de la décision de sélection des projets a été accrue**. Ainsi, l'instruction mais également désormais la sélection des projets lauréats sont déconcentrées pour la construction d'infrastructures cyclables (« fonds vélo »), ou pour la réhabilitation des friches par exemple.

Des **comités locaux de pilotage de la relance** ont été mis en place, présidés par les préfets. Ils permettent d'identifier les freins et voies d'amélioration.

IV – Une relance européenne coordonnée

Un accord historique dans la construction européenne

L'Europe a conclu un accord historique le 21 juillet 2020 pour mettre en œuvre un plan de relance européen fondé sur la solidarité pour faire face à la crise et répondre aux défis sociaux, économiques et écologiques.

Le plan de relance européen contribuera au financement du plan France Relance à hauteur de 40 %. C'est un signal fort de la plus-value de l'Union européenne, qui témoigne également de la cohérence entre les priorités de politique économique portées par la France et par l'Union européenne.

La préoccupation écologique est au cœur du plan national de relance et de résilience français qui consacre 50 % des investissements à la transition climatique. La France investit massivement en faveur d'une production et d'une consommation plus respectueuses de l'environnement – par exemple pour la rénovation thermique des bâtiments, le développement des mobilités et technologies vertes et la décarbonation de l'industrie.

Les étapes de la mise en œuvre de l'accord

- Le 21 juillet 2020, **accord européen** pour un plan de relance européen en réponse à l'initiative franco-allemande du 18 mai.
- Le 28 avril 2021, **présentation par la France de son plan national de relance et de résilience**. Ce document détaille les investissements du plan national France Relance pour lesquels la France sollicite un financement d'environ 40 milliards d'euros au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience ainsi que la stratégie de réformes qui viendra renforcer l'efficacité de ces investissements et le potentiel de croissance de notre économie.
- Le 13 juillet 2021, **approbation formelle par le Conseil Ecofin du plan national de relance et de résilience français**.
- Le 19 août 2021, **la France perçoit un premier versement** de 5,1 millions d'euros au titre de la mise en œuvre du plan de relance (correspondant à un préfinancement de 13% du plan).
- D'ici fin 2021 : une **première demande de versement** sera déposée par la France
- Jusqu'à 2026, les fonds du plan de relance européen seront versés en fonction de la concrétisation des mesures incluses dans le plan.

Des choix technologiques opérés avec en cohérence avec les autres États membres

Outre la mise en œuvre du plan de relance européen, la France construit avec les autres Etats-membres certains pans de sa politique industrielle : identification des secteurs d'avenir pour le développement d'une industrie européenne coordonnée, développement de projets importants d'intérêts européen commun dans quelques secteurs clés tels que la santé, l'hydrogène ou les batteries.

Annexes

Des portraits de la relance variés sur l'ensemble du territoire

Parc national des Cévennes

Florac, Occitanie

Parc créé en 1970 / 74 employés

Axe écologie

Mesure : Biodiversité dans les aires protégées : Parcs nationaux et parcs naturels marins

La mesure

La mesure « Biodiversité dans les aires protégées : parcs nationaux et parcs naturels marins » vise à soutenir les Parcs nationaux et les parcs naturels marins pour la réalisation d'opérations de restauration de sites et de création d'infrastructures dans leur territoire, vecteurs d'emplois locaux et d'attractivité, notamment touristique.

La belle histoire

Le Parc national des Cévennes est le plus vaste des parcs nationaux de métropole et le seul à accueillir une population humaine permanente significative au coeur de parc. L'établissement public, chargé par l'État de protéger ce territoire, associe les 67 000 habitants de ses 118 communes dans sa recherche d'un développement équilibré entre les humains et la nature.

Le parc a reçu le label de « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » en 2018. Ce label, qui récompense ses efforts de lutte contre la pollution lumineuse, a été décerné à titre provisoire. Pour être conforté, il nécessite la rénovation de l'éclairage public dans les communes du parc, afin d'installer des lampes moins intrusives et de prévoir des coupures la nuit. Ces travaux bénéficient à la biodiversité nocturne, mais également au bilan carbone et aux finances des communes. Les économies d'énergie réalisées permettent d'amortir les travaux en trois à cinq ans.

Le programme de rénovation des 20 000 points d'éclairage public du parc représente plus de 4 millions d'euros de travaux. Des crédits européens en ont déjà financé le tiers, en collaboration avec les syndicats d'éclairage du Gard et de la Lozère. Le programme 2021, soutenu à hauteur de 500 000 euros par le plan France Relance, permettra de remplacer l'éclairage de nouvelles communes et de mobiliser des agglomérations limitrophes.

Anne Legile

Directrice du Parc national des Cévennes

« Nous sommes actuellement la plus grande réserve de ciel étoilé d'Europe. Les crédits France Relance vont nous permettre de consolider ce label. Les rénovations de l'éclairage public concrétisent notre politique d'éco-responsabilité à l'intérieur du parc. Nous entraînons dans notre démarche les communes avoisinantes, comme Mende, Alès, Millau, et même Montpellier. »

Conservatoire du littoral

Port de Gwin-Zegal, Plouha, Côtes-d'Armor, Bretagne

Établissement public créé en 1975

Axe écologie

Mesure : Soutien aux investissements du Conservatoire du littoral

La mesure

Le plan France Relance consacre 225 millions d'euros à la biodiversité sur les territoires, et au renforcement de la résilience des écosystèmes. De cette somme, 30 millions d'euros sont alloués à la protection du littoral dont 25 millions d'euros pour des actions du Conservatoire du littoral et 5 millions d'euros pour le sentier du littoral.

La belle histoire

Le port de Gwin-Zegal, à Plouha, est un site touristique emblématique des Côtes-d'Armor. C'est l'un des deux derniers ports de Bretagne où les bateaux sont amarrés à des pieux de bois faits de troncs d'arbres plantés dans le sable, avec leurs racines. L'affluence touristique sur les lieux nécessite des aménagements : le sentier côtier, à flanc de falaise, est partiellement effondré, et l'aire de stationnement est actuellement trop proche du site, posant des problèmes de sécurité et d'esthétique.

Le Conservatoire du littoral est propriétaire du site de Gwin-Zegal, comme de 200 000 hectares d'autres espaces en bord de mer en France. Il se mobilise actuellement pour restaurer le sentier côtier, aménager un escalier sécurisé, et pour faire reculer l'aire de stationnement à l'écart du site. Les travaux, d'un montant de 498 000€, sont soutenus par le plan France Relance à hauteur de 207 500€. Ils commenceront en septembre 2021, et devraient s'achever au printemps 2022.

D'autres projets du Conservatoire du littoral sont en cours dans les Côtes-d'Armor avec le soutien du plan France Relance, comme la restauration des sentiers et du patrimoine architectural des Sept-Îles, l'aménagement de l'estuaire du Trieux ou du sillon de Talbert.

Didier Olivry

Délégué de rivage de Bretagne au Conservatoire du littoral

« La petite commune rurale de Plouha n'aurait pas eu les moyens, à elle seule, de restaurer ce site emblématique du littoral breton. Le soutien de France Relance donne un coup d'accélérateur à des projets comme celui-ci, qui manquaient de financement. Avec cette aide, nous mettons en valeur des sites naturels exceptionnels et nous les rendons accessibles à tous. »

Distillerie LonguetEAU

Capesterre-Belle-Eau, Guadeloupe

Entreprise créée en 1895 / 8 employés / Distillerie / 1 site en France / Chiffre d'affaires : 2 millions d'euros

Axe compétitivité

Mesure : Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

La mesure

Doté de 400 millions d'euros d'ici à 2022, le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à soutenir les projets d'investissement industriel qui participent à la dynamique économique d'un territoire. Avec l'ambition de maintenir ou créer des emplois, de gagner en compétitivité ou encore de contribuer à la transition écologique, ce fonds assure notamment le financement de création ou d'extension de sites industriels et de modernisation d'outils de production.

La belle histoire

Entreprise familiale depuis 4 générations, la Distillerie LonguetEAU est spécialisée dans la production de rhum. Elle plante et récolte ses propres cannes à sucre à proximité de la distillerie pour s'assurer de leur fraîcheur au moment de la transformation, et ainsi obtenir un produit de bonne qualité et sans produit chimique ajouté.

Pour faire face au manque de rentabilité du rhum blanc et à la perpétuelle croissance de la demande en rhum vieux, la société doit investir à hauteur de 4 millions d'euros. La Distillerie LonguetEAU augmentera notamment sa capacité de stockage (nécessaire au vieillissement d'au minimum 3 ans pour le rhum vieux) et dédiera une partie de l'investissement à l'application des nouvelles normes européennes.

La Distillerie LonguetEAU a bénéficié d'une subvention de 800 000 euros du Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires. Un nouveau bâtiment accueillant 1500 fûts (525 000 litres) verra le jour, avec une nouvelle salle d'embouteillage, un espace de stockage pour les produits finis, ainsi qu'un espace de vie pour le personnel. La construction, destinée à accueillir une grande quantité d'alcool, sera notamment équipée de murs coupe-feu pour garantir sa sécurité.

François LonguetEAU

Président Directeur Général

« Notre entreprise est habituée à mener des investissements chaque année. Aujourd'hui, nous devons mener un projet d'une ampleur exceptionnelle pour une petite société comme la nôtre. L'aide du plan France Relance est une réelle bouffée d'oxygène qui nous permet d'aller de l'avant ».

Ermo

Marcillé-la-Ville, Pays de la Loire

Entreprise créée en 1979 / 135 employés / Fabrication de moules / 3 sites en France /

Chiffre d'affaires : 16 millions d'euros

Axe compétitivité

Mesure : Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

La mesure

Doté de 400 millions d'euros d'ici à 2022, le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à soutenir les projets d'investissement industriel qui participent à la dynamique économique d'un territoire. Avec l'ambition de maintenir ou créer des emplois, de gagner en compétitivité ou encore de contribuer à la transition écologique, ce fonds assure notamment le financement de création ou d'extension de sites industriels et de modernisation d'outils de production.

La belle histoire

La société Ermo conçoit et réalise des moules de haute précision pour l'industrie des matières plastiques. Elle exporte à hauteur de 70% de son chiffre d'affaires. Les clients d'Ermo utilisent ces moules pour produire des bouchons de bouteilles de shampoing, d'eau, des emballages de beurre et de fromage, ou encore du matériel d'analyse médicale. La société compte actuellement 11 personnes en apprentissage ou en contrat professionnel.

Ces dernières années, Ermo a réorganisé son activité pour s'adapter aux nouvelles réglementations sur le plastique (allègement des pièces, utilisation de matières organiques) et répondre à une forte demande de matériel médical à la suite de la crise sanitaire. Avec l'aide du Fonds de soutien au développement industriel dans les territoires, la société lance un investissement d'un montant total de 5 millions d'euros sur trois ans, pour agrandir de 1 300 mètres carrés son site de Marcillé. Ces travaux lui permettront d'augmenter sa capacité de production, de fabriquer des moules de plus grande taille et d'améliorer les conditions de travail des personnels de production.

Le nouveau site comptera un atelier de montage "4.0", doté de machines connectées. La direction, qui prévoit 5 à 10% de recrutements supplémentaires dans les prochaines années, espère que ces nouveaux équipements attireront des jeunes désireux de se former à la manipulation de machines robotisées.

Maurizio Del Nevo

Dirigeant

« L'aide du plan France Relance nous a permis de prendre la décision d'investir avec plus de sérénité, en nous projetant sur le long terme. Avec ces nouveaux équipements, nous comptons conquérir de nouveaux marchés et attirer, dans notre usine de Marcillé-la-Ville, des jeunes qui ont envie de travailler dans un atelier de montage 4.0. »

TDR Groupe

Lallaing, Hauts-de-France

Entreprise créée en 2014 / 20 employés / Robotique / 1 site en France / Chiffre d'affaires : 3,5 millions d'euros

Axe cohésion

Mesure : 1 jeune 1 solution : Aide à l'embauche en apprentissage

La mesure

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », les entreprises peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle si elles recrutent un salarié en contrat d'apprentissage, préparant un diplôme jusqu'au niveau master. Il s'agit d'une aide financière de 5 000 euros pour un alternant de moins de 18 ans et de 8 000 euros pour un alternant majeur (jusqu'à ses 29 ans révolus).

La belle histoire

TDR Groupe (Technics Développement Robotique) est une société spécialisée dans la robotisation et l'automatisation des moyens de production des petites et moyennes entreprises. Elle conçoit des robots mobiles qui interagissent avec les humains, ou encore des exosquelettes qui permettent notamment de réduire les troubles musculo-squelettiques des opérateurs.

Dans un secteur des hautes technologies très concurrentiel, la société mise sur sa capacité à innover. C'est pourquoi la direction de TDR Groupe est en quête de nouvelles compétences pour développer son savoir-faire et mettre au point de nouvelles technologies pour ses clients. Elle cherche à recruter des jeunes issus de formations innovantes pour les intégrer à ses propres équipes.

Grâce au dispositif « 1 jeune 1 solution », TDR Groupe a recruté 4 nouveaux collaborateurs dont 3 apprentis. Issus de formations professionnelles en robotique ou en ingénierie d'automatisation et d'informatique, ils travaillent dans le département recherche et le développement de l'entreprise et mettent en place ses solutions chez les clients.

Dominique Watier

Directeur

« Le dispositif « 1 jeune 1 solution » est une réelle reconnaissance du travail des entreprises qui prennent le temps de former les jeunes travailleurs. Plus on sera capable de former, plus on aura de personnes compétentes pour développer nos entreprises. »

Julie

Apprentie en informatique

« Ce qui me plaît c'est que l'on met en pratique, en entreprise, les connaissances que l'on acquiert à l'école. On peut également découvrir des domaines qui ne font pas partie de la formation initiale à l'école. »

École de Colombier-en-Brionnais

Colombier-en-Brionnais, Bourgogne-Franche-Comté

Axe cohésion

Mesure : Dotation de soutien à l'investissement local

La mesure

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) ont pour objectifs de soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités confrontées aux conséquences de la crise et de concourir à leurs investissements. Ces crédits exceptionnels sont fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

La belle histoire

Les enfants de la commune de Colombier-en-Brionnais, en Saône-et-Loire, vont en classe avec leurs camarades des villages d'Ozolles et d'Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie. Pour s'adapter aux évolutions démographiques tout en maintenant trois classes ouvertes, l'école de Colombier reçoit les élèves des deux classes de premier cycle, et celle d'Ozolles accueille les élèves de deuxième cycle. Une micro-crèche complète le dispositif depuis 2017.

La commune de Colombier prévoit aujourd'hui de rénover et d'agrandir son école, mais également de la rapprocher de la micro-crèche, afin d'accueillir les élèves et les plus petits dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, elle prépare la construction d'un bâtiment à énergie positive et biosourcée, isolé par l'extérieur et doté de panneaux solaires. Le chantier, d'un montant total de 880 000 euros, est soutenu par le plan France Relance au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 325 000 euros. Tous les travaux sont réalisés par des entreprises de Saône-et-Loire.

Jean-Paul Malatier

Maire de Colombier-en-Brionnais

« Nous avons vu arriver beaucoup de nouvelles familles dans notre village, et c'est une très bonne nouvelle. Il était temps d'agrandir l'école. Nous avons beaucoup travaillé à la qualité environnementale du bâtiment, qui sera réalisé par des entreprises locales. Nous sommes très reconnaissants du soutien du plan France Relance et de notre relation avec la sous-préfecture de Charolles qui ont permis de faire aboutir ce projet ».

Contacts presse
01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr

www.planderelance.gouv.fr

